

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Pas de second tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats

Le PLR Raphaël Comte élu tacitement

Au terme du délai de dépôt des listes, fixé à ce mardi 19 janvier 12h00 à la chancellerie d'Etat, des candidats au second tour de l'élection au Conseil des Etats agendée au 7 février 2010, seul le candidat PLR Raphaël Comte a déposé une liste. M. Raphaël Comte est ainsi élu tacitement. Il prendra ses nouvelles fonctions de conseiller aux Etats lors de la session de printemps des Chambres fédérales, qui débutera le 1^{er} mars 2010.

A l'issue du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 17 janvier 2010, les chiffres définitifs laissent apparaître que M. Raphaël Comte (PLR) a obtenu 14.162 voix, Mme Francine John-Calame (Les Verts) 13.418 voix, M. Pierre Hainard (UDC) 8.787 voix ; quant aux deux indépendants M. Edy Zahnd (liste de tous les citoyens neuchâtelois) et M. Roger Favre, ils comptent respectivement 1.342 et 743 voix. Aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue.

Le délai de dépôt des listes d'un second tour était fixé à ce mardi 19 janvier à 12h00 à la chancellerie d'Etat. Seuls les candidats ayant réalisé 5% des voix au premier tour pouvaient se présenter à ce second tour. Les deux candidats indépendants n'avaient pas atteint le quorum.

Mme Francine John-Calame et M. Pierre Hainard ayant choisi de ne pas se représenter, M. Raphaël Comte est donc élu tacitement et il n'y aura pas de second tour à cette élection complémentaire au Conseil de Etats.

M. Raphaël Comte succède à M. Didier Burkhalter, lui aussi PLR, élu conseiller fédéral le 16 septembre 2009, et représentera le Canton de Neuchâtel au Conseil des Etats aux côtés du socialiste chaud-fonnier M. Didier Berberat. Agé de 30 ans, M. Raphaël Comte sera le plus jeune des 46 parlementaires au Conseil des Etats.

Le Conseil d'Etat proclamera élu tacitement M. Raphaël Comte par voie d'arrêté lors de sa séance du mercredi 20 janvier 2010. Ce dernier sera assermenté lors de la session de printemps des Chambres fédérales, qui débutera le 1^{er} mars 2010.

Domicilié à Corcelles, M. Raphaël Comte achève un master en droit de l'Université de Neuchâtel. En 2001, il a été élu député au Grand Conseil neuchâtelois, devenant ainsi le plus jeune député de l'histoire du canton ; il y siégera jusqu'en mai 2009. En 2004, il est élu président du parti radical neuchâtelois, fonction qu'il a assumée jusqu'en 2008. Sur le plan communal, Raphaël Comte a siégé au Conseil général de Corcelles-Cormondrèche de 2000 à 2008 et a été élu conseiller communal en 2008. Depuis 2009, il est président de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

Pour de plus amples renseignements :
Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 19 janvier 2010